

RÈGLEMENT 2023 DE LA « TRAVERSÉE DES DAUPHINS ET DES CANARDS »

Art 1 : Inscriptions et Tarifs

- Les inscriptions individuelles sont sur le site internet www.kms.fr aux tarifs de 30,00 € pour les courses 2,5 et 5 km et 50,00 € pour le 10 km. Détails et règlement sur www.kms.fr

Art 2 : Certificat Médical et/ou Licences

Pour la participation à la traversée des canards et des dauphins vous devez présenter :

- Un certificat médical non-contre-indication à la pratique de la nage en compétition de moins d'un an au 14/05/2023.
Ou
- Une licence compétition FFN.
Ou
- Une licence compétition FFESSM.

Important : par le mail de la FFTRI en date du 02/03/2020, La fédération FFTRI ne nous autorise pas à accepter la licence compétition. Pour participer à la manifestation, vous devez présenter, un certificat médical non-contre-indication à la pratique de la nage en compétition de moins d'un an au 14/05/2023.

Art. 3 : Retrait des dossards, départ, neutralisation de la course

Plage du Rouet à Carry le Rouet, le 13 et 14 Mai 2023

Retrait des bonnets : Le samedi 13 mai de 17h00 à 18h30.
Le dimanche 14 mai de 7h15 à 8h30.

Important : Tous les compétiteurs devront présenter une pièce d'identité lors du retrait des dossards pour participer à la course.

Combinaison obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 18°

Briefing : 9h00 plage du Rouet pour les 2 courses
Départ : 9h30 pour les 2 courses de la plage du Rouet.

Art.4 : Sécurité et Assurances

L'organisateur dispose de moyens de secours permettant de suivre les concurrents tout au long de la course. Le directeur de course se réserve la possibilité d'annuler la course en cas de mauvaises conditions météo ou si la sécurité des nageurs est mise en cause. Il se réserve également la possibilité de procéder à la modification du parcours.
La manifestation est couverte par un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la GMF.

Une assurance individuelle complémentaire est obligatoire, pour les non licenciés ASPTT et sans notification écrite par le compétiteur, l'organisateur souscrit, à titre gracieux, une licence ASPTT pour la journée, les garanties accordées sont consultables <https://asptt.com/>.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve et en cas de vol.

En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît notamment :

- Avoir pris connaissance du « RÈGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer.
- Être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit.
- Qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter.

RÈGLEMENT 2023 DE LA « TRAVERSÉE DES DAUPHINS ET DES CANARDS »

Art.5 : Droit à l'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation « La traversée des canards et des dauphins », sur tous supports y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leur nom, prénom et adresse.

Art.6 : Environnement

Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne peut être abandonné. Les organisateurs s'engagent à faire du tri sélectif le jour de la course et à mettre à disposition des participants des poubelles différenciées par type de déchets.

Art.7 : Annulation du fait de concurrents

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelles que soient les raisons de l'annulation.

Art.8 : Modification du parcours ou annulation par l'organisation

La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques ou pour toutes autres raisons indépendantes des pouvoirs de l'organisation, peut être prise à tout moment par les organisateurs, la décision ultime sera prise le dimanche 22 Mai à 8h30.

Les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable des épreuves.

En cas d'annulation, les droits d'inscription seront reversés sous forme de don à l'ASPTT Cote Bleue Passion.

Le montant du don est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66%.

A la demande des participants un formulaire CERFA leur sera envoyé.

Art.9 : Handisport

Les courses sont ouvertes aux nageurs handisports munis de leur licence et d'un certificat de nage en mer sur longue distance en compétition.

Art.10 : Cérémonie protocolaire

La Cérémonie Protocolaire se tiendra sur le parvis de la Plage du Rouet

Tableau de remise des prix suivant le temps scratch des catégories.

Catégories 2,5 km				
Sans-palmes	Femmes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er
Sans-palmes	Hommes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er
Canards (Bi-palmes)	Femmes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er
Canards (Bi-palmes)	Hommes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er
Dauphins (Mono-palmes)	Femmes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er
Dauphins (Mono-palmes)	Hommes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er
Catégories 5 km				
Sans-palmes	Femmes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er
Sans-palmes	Hommes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er
Canards (Bi-palmes)	Femmes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er
Canards (Bi-palmes)	Hommes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er
Dauphins (Mono-palmes)	Femmes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er
Dauphins (Mono-palmes)	Hommes	Trophée 1er	Trophée 2er	Trophée 3er